

Le règlement adopté sous le régime de ladite loi et dont l'objet est d'améliorer l'emballage, la manutention, le conditionnement, l'entreposage et la qualité des espèces marchandes, a été bien accueilli et bien observé par l'industrie de l'Alberta. Suivant le programme adopté pour favoriser la production d'un poisson de bonne qualité, les lacs où le poisson blanc est infesté de cestodes et ne répond pas aux normes de qualité ont été fermés à la pêche commerciale.

Environ 80 p. 100 de la production de poisson blanc sont exportés aux États-Unis. Les éleveurs de vison de la province utilisent presque toute la prise de tullibee.

Les relevés biologiques faits à l'égard de plusieurs lacs et cours d'eau ont permis d'observer les résultats des plans de gestion adoptés antérieurement. On a constaté que les mesures traditionnelles de gestion des rivières à truite étaient insuffisantes, voire mauvaises. En conséquence, la règle visant la taille minimum du poisson capturé a été supprimée à l'égard de toutes les espèces de truites, sauf la truite grise, et les périodes de fermeture applicables à la truite, au brochet, au doré et à la perche ont été abolies. Le nouveau programme de gestion mis en œuvre à l'égard des cours d'eau du versant oriental des Rocheuses a été étendu de manière à embrasser toutes les régions boisées. Les cours d'eau principaux sont toujours ouverts à la pêche; les cours d'eau plus petits sont alternativement ouverts une année et fermés l'année suivante. Les installations d'élevage de truite servent surtout à produire des alevins qui sont déversés dans les petits lacs et les réservoirs antérieurement dénués de poisson. On a constaté que ces eaux produisent une truite à croissance très rapide et que le taux de survivance du poisson introduit est satisfaisant.

Colombie-Britannique.—Organisé en 1901-1902, le Bureau des pêches n'a pas tardé à s'occuper très activement de pisciculture, à construire et à exploiter des piscifactoreries et à instituer des recherches scientifiques à l'égard de divers problèmes de pêche. Le bureau a été remplacé en 1947 par le ministère de la Pêche, lequel à son tour a été remplacé en 1957 par le ministère de la Récréation et de la Conservation. La pêche commerciale relève aujourd'hui de la Division de la pêche commerciale du ministère de la Récréation et de la Conservation. En général, l'administration et la réglementation de la pêche en Colombie-Britannique relèvent des autorités fédérales. Les pêcheries des eaux sans marée de la province appartiennent à la Couronne, du chef de la province, ainsi que les pêcheries de coquillages, comme les pêches aux huîtres et aux clams dans les eaux à marée. La province administre ces pêcheries, bien que les règlements pertinents soient édictés par décret du Conseil fédéral, sur l'avis et la recommandation de la province.

La loi provinciale prévoit l'imposition des pêches et, en vertu des lois civiles de propriété, la réglementation et la surveillance des diverses usines de conditionnement au moyen d'un régime de permis. La loi prévoit aussi l'arbitrage des différends au sujet du prix du poisson entre les pêcheurs et les exploitants des établissements autorisés. L'application de la loi comprend la perception du revenu et la surveillance des opérations faites aux usines.

La pêche au filet dans les eaux sans marée de la province, y compris la pêche commerciale est réglementée et administrée par la Division de la pêche commerciale, ministère de la Récréation et de la Conservation, tandis que la pêche sportive dans les eaux sans marée est réglementée par la Commission de la pêche et de la chasse, qui exploite plusieurs établissements de trutticulture et postes de récolte des œufs aux fins de repeuplement.

La réglementation et la surveillance de la récolte des plantes marines de commerce, y compris le varech, ont été récemment confiées au ministère provincial de la Récréation et de la Conservation. On a déjà fait des recherches sur certaines espèces importantes et on en entreprendra d'autres selon le besoin. Le ministère provincial de la Récréation et de la Conservation exploite un laboratoire maritime à Ladysmith, sur l'île Vancouver, en vue de recherches biologiques sur les espèces qui relèvent de la province, principalement les huîtres, les clams et autres mollusques, de même que sur les plantes marines. Ces recherches visent à encourager l'industrie à améliorer ses produits tout en réduisant ses frais et à permettre à la Division de la pêche commerciale de réglementer les pêches des diverses espèces, afin d'assurer une production maximum et continue. La Division collabore étroitement aux recherches de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, surtout sur la côte du Pacifique.